



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
----- **VILLE DE LAMORLAYE** -----

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 060-266003441-20250402-6\_2025-BF



24, rue du Général Leclerc  
60260 LAMORLAYE  
☎ : 03 44 21 64 00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Date de convocation** : 19 mars 2025

**Séance du 2 avril 2025**

**Délibération n°06/2025**

**L'an deux mille vingt-cinq**

**et le deux avril - à 19h00**

le Conseil d' Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Lamorlaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Nicolas MOULA, Président.

ETAIENT PRESENTS : M. MOULA-PRESIDENT, MME CARON VICE-PRESIDENTE, MME CHANI, MME PALANIAYE, M. TSCHANHENZ, M. RESSIAN, MME DONSIMONI, MME DELLOYE, MME JEAN, M. MOULA H., MME SANCHEZ, MME LEJEUNE, M. PIN, M. GOUJARD.

ABSENTS REPRESENTES : MME DELEPIERE QUI DONNE POUVOIR M. GOUJARD.

ABSENTS : M. AGOSTINI, MME BOUTILLIER.

**Fixation de la participation financière pour la sortie Astérix :**

Vu l'article L. 123-5 du Code de l'action sociale et des familles,

Dans le cadre des actions sociales à destination de la population, le CCAS souhaite organiser une sortie à destination des familles morlacuméennes le mercredi 30 juillet 2025 au Parc Astérix.

Cette journée sera l'occasion pour les morlacuméens de bénéficier d'une sortie conviviale et agréable en famille.

Le contenu et le déroulé de la journée comprennent le transport aller-retour en bus entre Lamorlaye et Plailly, ainsi qu'un accès aux attractions et animations du parc tout au long de la journée (déjeuner non inclus).

*Le prix d'un billet hors promotion est de :*

- 65€ par adulte (et enfant de plus de 12 ans)
- 57€ par enfant entre 3 et 11 ans

Dans le cadre du tarif de groupe, le CCAS bénéficie d'une tarification unique de 47€ par personne.

Le transport aller-retour sera assuré par une société de bus collectif. Le coût approximatif est de 700€ la journée.

Il est proposé de fixer la participation financière suivante :

- 50€ par adultes et 40€ par enfants (jusque 11 ans)
- Tarif réduit : 30€ par adultes et 25€ par enfants (jusque 11 ans)

Pour bénéficier du tarif réduit, les familles ne doivent pas dépasser les plafonds de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) :

Nombre d'enfants à charge	Plafond à ne pas dépasser
1	28 444 €
2	35 008 €
3	41 572 €
4	48 136 €

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- DE FIXER la participation financière pour la sortie au Parc Astérix 2025 à 50€ par adulte et 40€ par enfant,
- D'ACCORDER un tarif réduit pour les familles ne dépassant pas les plafonds de l'ARS : 30€ par adulte et 25€ par enfant.

**Le Conseil d'Administration,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **FIXE** la participation financière pour la sortie au Parc Astérix 2025 à 50€ par adulte et 40€ par enfant,
- **ACCORDE** un tarif réduit pour les familles ne dépassant pas les plafonds de l'ARS : 30€ par adulte et 25€ par enfant.

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,  
POUR COPIE CONFORME.

Le Président,

**Nicolas MOULA**

